

Date 28/10/1992



Implications pour les utilisateurs  
de la Commission à Bruxelles de l'entrée en service  
du nouveau réseau téléphonique de la Commission  
à Luxembourg

# IMPLICATIONS POUR LES UTILISATEURS DE LA COMMISSION A BRUXELLES DE L'ENTREE EN SERVICE DU NOUVEAU RESEAU TELEPHONIQUE DE LA COMMISSION A LUXEMBOURG

Le nouveau réseau téléphonique de la Commission à Luxembourg entrera en service le

## 3 novembre 1992

1. Pour permettre la concordance avec le nouveau réseau de Bruxelles, les extensions à Luxembourg passeront de quatre à cinq chiffres. Les extensions actuelles seront toutes précédées du chiffre 3.
2. Par conséquent, les utilisateurs de la Commission à Bruxelles branchés sur le nouveau réseau local (02/29.....) pourront atteindre leurs correspondants à Luxembourg sans l'Intermédiaire du \*80875 en formant directement la nouvelle extension à 5 chiffres.

De la même manière. Il suffira depuis Luxembourg de former l'extension à 5 chiffres du correspondant de Bruxelles.

A noter cependant que les occupants des Immeubles Breydel et Nerviens 85 dont les extensions téléphoniques ne migreront vers le nouveau réseau de Bruxelles que dans les premiers Jours de l'année prochaine, devront continuer à faire précéder de l'abrégié 8875 la nouvelle extension à 5 chiffres pour Joindre leurs correspondants de Luxembourg.

3. De l'extérieur, le préfixe d'appel 4301 restera Inchangé.

*Exemples :*

	*	
- ancienne extension à Luxembourg		: 2662
- nouvelle extension & Luxembourg	-	• 32662
- appel d'un correspondant de Bruxelles relié au nouveau réseau (02/29.....)		: 32662
- appel d'un correspondant du Breydel ou de Nerviens 85 (02/23.....)	-	8875-32662
- appel extérieur		: 4301-32662

4. pour les fax branchés sur le nouveau réseau de Bruxelles :  
programmer uniquement sous la forme des 5 chiffres d'extension et non plus : 0-00-352-4301-....

Pour les fax branchés sur l'ancien réseau de Bruxelles : faire suivre le 8875 par les 5 chiffres de la nouvelle extension à Luxembourg.

A NOTER :

Le n° d'appel du standard de Luxembourg sera Inchangé : 43011.

Un message pré enregistré signalera la mise en place du nouveau réseau à ceux qui de l'extérieur utiliseront encore les extensions à 4 chiffres.

La facilité "rappel automatique" (\*39) fonctionnera entre les réseaux de Bruxelles et de Luxembourg, exception faite toutefois des Immeubles Breydel et Nerviens 85 en attendant leur changement de réseau. Après stabilisation du nouveau réseau de Luxembourg, de nouvelles facilités seront ajoutées.

Un répertoire mis à Jour sera diffusé en début d'année 1993. Dans l'Intervalle, nous Joignons, en annexe, un addendum au répertoire actuel.

La Direction IX.C - Administration

Annexe : 1

## ADDENDUM au répertoire téléphonique - BRUXELLES

1. Depuis le 3 novembre 1992, toutes les extensions des Services de Luxembourg sont précédées d'un 3 et passent donc à 5 chiffres.

*Exemple : le 2662 devient le 32662.*

2. Les utilisateurs du nouveau réseau téléphonique de la Commission à Bruxelles (02/29.....) forment directement l'extension à 5 chiffres de leurs correspondants à Luxembourg sans l'intermédiaire du \*80875.
3. Les occupants des Immeubles Breydel et Nerviens 85 (encore reliés à l'ancien réseau 02/23.....) continuent à utiliser le 8875, suivi de l'extension à 5 chiffres.
4. La programmation des fax doit être adaptée en fonction des changements actuels (voir les Informations administratives "Implications pour les utilisateurs de la Commission à Bruxelles de l'entrée en service du nouveau réseau téléphonique de la Commission à Luxembourg" diffusées le 28.10.1992).
5. La facilité \*39 fonctionne entre les nouveaux réseaux de Bruxelles et de Luxembourg. D'autres suivront.